

## Ré-interprétation de la transition agricole albanaise à partir d'une perspective institutionnelle

Lerin F., Biba G.

*in*

Civici A. (ed.), Lerin F. (ed.).  
L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales

Montpellier : CIHEAM  
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 28

2001  
pages 23-38

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI020089>

To cite this article / Pour citer cet article

Lerin F., Biba G. **Ré-interprétation de la transition agricole albanaise à partir d'une perspective institutionnelle**. In : Civici A. (ed.), Lerin F. (ed.). *L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales*. Montpellier : CIHEAM, 2001. p. 23-38 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 28)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Ré-interprétation de la transition agricole albanaise à partir d'une perspective institutionnelle

François Lerin\*, Gjin Biba\*\*

\*Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (France),

\*\*Master IAM.M, doctorant ENSAM-INRA/IAM, Montpellier (France)

---

## Introduction

L'objectif de ce papier est de ré-interpréter quelques événements majeurs de la transition de secteur agricole en Albanie. Nous nous sommes basés pour cette approche théorique et méthodologique sur divers travaux de terrain réalisés sur le secteur, au cours des dix dernières années<sup>1</sup>. Nous avons essayé de changer notre manière de présenter et de comprendre quelques aspects essentiels de la transition agricole en Albanie. Cela pour deux raisons :

- d'abord, parce que le temps passant les faits prennent de "nouvelles couleurs",
- ensuite, parce qu'après ces dix premières années, l'économie de la transition, comme certains phénomènes socio-économiques, posent de nouvelles questions.

Comme un certain nombre d'autres auteurs, nous avons choisi de mettre l'accent sur le terme d'"institution" comme élément clef d'explication des modalités du processus transition. Actuellement, il nous semble que, dans cette perspective d'analyse, il serait inutile (et peut être contre productif) d'essayer de définir ce qu'est une "institution". Il suffit de dire que cette notion couvre un vaste champ d'interprétations : d'une conception très large comme dans les travaux de Michel Foucault (une combinaison de principes, procédures et dispositifs<sup>2</sup>), jusqu'à une notion très étroite – le cas où "institution" et "organisation" sont utilisées comme des termes équivalents.

En Albanie, comme dans les autres pays en transition, la notion d'institution est utilisée pour expliquer pour partie pour quelles raisons la transition n'a pas été aussi facile qu'on pouvait le penser... Pourquoi la multipartisme n'est pas une condition suffisante pour la mise en place d'une démocratie ? Pourquoi la fin du contrôle de l'Etat sur l'économie ne crée-t-elle pas spontanément une économie de marché ? etc.

Joseph Stiglitz, l'ex économiste en chef de la Banque Mondiale et récent prix Nobel de l'économie, dans des contributions très stimulantes<sup>3</sup> estime, dans la poursuite de son travail sur les défaillances de marché, que l'on a sous-estimé le rôle des institutions dans le processus de transition. Il n'est ni le seul, ni le premier à le faire, mais l'on peut penser que ses déclarations entérine – au moins partiellement – au sein des institutions internationales les critiques latentes conduites contre le "Gospel" (selon sa propre expression) des mesures néo-libérales standards dans la transition.

Dans le cas des programmes "Phare" de l'Union Européenne et des mesures de soutien aux processus de transition, même si les textes d'orientation soulignent l'importance de la question de l'"*institutional building capacity*" (la capacité de mise en place des institutions) on ne peut que remarquer qu'elle n'a été que très rarement mise au centre des dispositifs de coopération pratique.

Une de raisons de cette sous-estimation est due à la nature complexe des institutions. Si ce que l'on a appelé, dans le cas albanais, le "vide institutionnel" est très évident sur certains points (justice, système bancaire, mouvement coopératif, etc.), il est en revanche plus difficile de comprendre pourquoi certaines

institutions – plus sociétales – ont été, elles, efficaces dans une série de processus de transition. L'articulation entre les comportements et les stratégies individuelles et collectives et les mécanismes de gouvernance locaux et nationaux (voire internationaux) devient alors une question cruciale.

Ce sont ces questions que nous voudrions aborder dans cette contribution.

## **II – Les institutions rurales**

### **1. Les institutions officielles : l'organisation territoriale administrative**

Les institutions territoriales albanaises liées à la structure du pouvoir administratif sont faibles. Pendant la période monarchique (1928-1939), un effort d'organisation du territoire est entamé mais il ne parviendra pas à s'imposer. Le très bas niveau de développement économique du pays et surtout avec la résistance des institutions rurales traditionnelles qui ont toujours été à la base d'organisation et du fonctionnement de la société rurale albanaise, explique sans doute, au moins pour partie, cet échec, comme le temps très bref de cette expérience. A partir de 1944 le pouvoir communiste s'installe et *via* le Parti (plus que l'Etat) contrôle les aspects politiques, économiques et sociaux de la vie locale. Les seules structures d'organisation de la vie rurale étaient l'organisation du Parti au village, le conseil populaire et la direction des coopératives ou des fermes d'Etat.

Avec la décollectivisation disparaissent, évidemment, d'abord l'organisation du Parti et le conseil populaire, les coopératives agricoles et les fermes d'Etat ; ce vide oblige le nouveau gouvernement à travailler, dès 1992, sur la réorganisation du pouvoir administratif local. Actuellement le pouvoir local est hiérarchisé de la façon suivante : la préfecture (au nombre de 12) qui, selon la densité de la population, comprend plusieurs districts ; le conseil du district qui supervise et assure le fonctionnement administratif d'un district (36 districts) ; les municipalités pour les villes (43 municipalités) ; la commune rurale (315 communes) ; et enfin le "conseil du village" qui assure la liaison administrative du village avec la commune.

### **2. Les institutions sociétales : la village, la famille et le clan**

Tout d'abord nous allons donner quelques définitions des trois principales institutions sociétales de base en zone rurales :

#### **Le "village" (*fash*)**

Le village constitue l'unité de base de la société rurale dans lequel s'effectuent la plupart des activités socio-économiques (individuelles et collectives). Par "village" nous comprenons une communauté sociale relativement petite (le plus souvent de quelques centaines des familles), qui est composé de plusieurs groupes de familles élargies (clans) et qui se trouvent dans des limites géographiques bien déterminées, englobant des propriétés communes et privées. En fonction de son histoire et de sa région le village peut être plus rassemblé ou comprendre de l'habitat dispersé, il peut aussi être composé, notamment dans les villages de Piémont, de plusieurs centres.

#### **Le "clan" (*fis*)**

Par "clans" nous comprenons un petit groupe de familles liées par le sang (descendants d'un même foyer), le plus souvent situées dans un espace bien déterminé à l'intérieur du village et influencé par l'autorité morale des personnes âgées. Sur les plans social et économique le "clan" représentait une structure assez rigide et oppressante, mais il repose sur une solidarité réelle.

#### **La "famille" paysanne**

Souvent, dans la psychologie de la paysannerie albanaise, le terme "famille" est identifié, (ou indissociable) des termes "foyer" ou encore de "feux". Ce rapprochement entre ces termes relève du caractère patriarcal de la famille paysanne d'avant le communisme, où une famille (ou foyer) comprenait la

vie en commun (sous le même toit), réunissant sous l'autorité du père ou de l'aîné, tous les frères mariés, parents et grands-parents. Mais aujourd'hui on pourrait définir la famille paysanne albanaise comme "un couple marié, monogame, vivant avec ses enfants non mariés et parfois avec les représentants des générations passées (généralement avec les parents du mari) et qui sont sous l'autorité du père".

### III – Analyse institutionnelle de la réforme foncière

#### 1. Les caractéristiques socio-économiques et la signification institutionnelle de la réforme foncière

Contrairement à tous les autres pays ex-communistes de l'Europe de l'Est qui ont décidé des réformes foncières, l'Albanie a choisi le partage total et égalitaire de toutes les terres collectives. Ce partage par répartition égalitaire, qui comporte aussi des risques multiples (sociaux, économiques et politiques) a été jugé nécessaire pour les raisons suivantes :

- ❑ d'abord, parce qu'on estimait que la terre ne constituait pas simplement un facteur de production agricole mais qu'elle devait être considérée comme partie intégrante du "patrimoine national". Pendant la période collectiviste (dont on voulait fermer la parenthèse), toute la population rurale, et notamment les travailleurs agricoles, avaient contribué à son aménagement et entretien. De ce fait, ils avaient le "droit" de profiter d'une compensation pour le travail qu'ils avaient fourni ;
- ❑ ensuite, parce que l'Albanie était historiquement un pays rural dont la majorité de la population avait peu de terres, mais aussi du fait que la population rurale avait considérablement augmenté durant les années du collectivisme. Le nombre des gagnants d'un partage égalitaire était largement supérieur au nombre des perdants (ceux qui recevaient moins de terres que leurs anciennes propriétés). En l'espace de 40 ans (entre 1950 et 1990), la population rurale a été presque multipliée par 2,15 (*Annuaire statistique d'Albanie*, 1991) ;
- ❑ enfin, le nouvel Etat démocratique souhaitait créer les conditions d'un engagement actif de toute la population paysanne dans l'économie de marché. Malgré l'hostilité des grands ex-proprétaires pour le partage égalitaire de terres et leur pression pour reprendre leurs anciennes propriétés foncières, on estimait que le dédommagement en valeur était la meilleure solution pour une petite couche sociale qui, dans une large majorité, n'habitait plus dans les campagnes et n'avait guère de poids politique.

D'autres raisons de l'ordre technique et stratégique s'ajoutaient à l'entreprise d'une réforme rapide du secteur agricole :

- ❑ la facilité de commencer par l'agriculture. La privatisation "égalitaire" du secteur agricole était beaucoup plus facile que la privatisation du secteur industriel. Il semblait beaucoup plus logique de donner à la population rurale, gratuitement, la terre qui a été confisquée par force, que de distribuer de la même façon les entreprises industrielles qui pour la plupart avaient été construites par l'utilisation du revenu national ;
- ❑ l'agriculture était la principale branche de l'économie albanaise et la principale source de revenus de la population, étant donné que les migrations internes étaient réglementées et que le croît naturel était de l'ordre de 3 %. Enfin, les espaces ruraux qui durant le système collectiviste vivaient presque isolés du monde urbain, risquaient de constituer une source de résistance aux changements politiques ;
- ❑ La privatisation des terres dans une période où le pays vivait des années tragiques de pénurie alimentaire (1989/1992) jouait le rôle d'un "tampon social" face à la crise de la transition et par le biais de l'autoconsommation également le rôle de "tampon économique".

Le résultat de cette réforme foncière a été la création de près de 470 000 petites exploitations privées avec une superficie moyenne de 1,1 ha (MAA, 1998). Nous pensons qu'une telle réforme ne constituait pas seulement un projet productif de recomposition foncière établissant une égalité socio-économique

plus au moins grande entre les ménages agricoles, mais qu'elle était aussi le préambule de la redéfinition des nouvelles relations sociales et économiques de la communauté villageoise.

Même si la "loi sur la terre" précisait clairement les modalités de partage et les ayants droits, l'application de cette loi se heurtait à plusieurs difficultés qu'on pourrait les résumer ainsi :

- ❑ l'extrême faiblesse des institutions légales. L'Etat en premier lieu, et toutes les autres institutions juridiques et techniques nécessaires à l'application d'une telle réforme, n'étaient pas en mesure d'assurer leurs fonctions de contrôle et de régulation. L'effondrement du système collectiviste laissait les zones rurales sans aucun encadrement légal. Ces zones rurales sortaient du collectivisme, non seulement transformées sur le plan de l'organisation des activités, mais aussi avec des valeurs sociales historiques fragilisées ou dénaturées. L'organisation socialiste du travail avait marginalisé les solidarités régionales et familiales traditionnelles d'un pays majoritairement rural, et placé sous contrôle de l'Etat les flux des marchandises et de personnes ;
- ❑ cependant, malgré la tutelle étatique et la tentative régulière de supprimer les formes traditionnelles d'organisation villageoises, les ruraux étaient obligés, même pendant le régime totalitaire, de développer de multiples liens informels pour faire face aux difficultés économiques de l'époque. Ces liens informels s'appuyaient sur des solidarités familiales et villageoises, mais aussi parfois sur les réseaux connaissances entre les cadres du secteur agricole et du Parti. Dans le contexte post-collectiviste de désintégration du système étatique (et notamment dans le cas d'application de la réforme foncière) cet ensemble de liens a pris une importance capitale.

Les contextes sociaux du changement agraire et agricole sont façonnés selon un double mécanisme :

- ❑ retour à un système de valeurs paysannes communautaires où l'unité centrale est le village,
- ❑ renforcement et multiplication de liens familiaux et économiques.

Ces deux mécanismes ont joué un rôle essentiel dans le processus de partage des terres et continuent encore de nos jours de façonner la recomposition socio-économique des zones rurales.

## **2. L'application de la réforme**

### **A. Le contexte villageois d'application de la réforme foncière**

La distribution des terres collectives (notamment de celles des coopératives) consistait au retour des terres – mais pas nécessairement des même terres – aux familles paysannes qu'on avait collectivisées de force durant les années 1950-1960. Les forêts et pâturages, qui avant la collectivisation appartenaient aux familles paysannes et au village, restaient propriétés de l'Etat et administrées par ses services, notamment le Ministère de l'Agriculture.

Le retour à la propriété privée dans un contexte de vide institutionnel légal a en quelque sorte "activé" les valeurs paysannes de la communauté villageoise. Ces valeurs, basées sur le respect des traditions et de la reconnaissance réciproque des membres de la communauté, ont formé une sorte de "constitution locale" (basée sur le consensus et le contrôle social réciproque) qui a pris en charge la gestion du processus de distribution des terres.

Légalement la distribution des terres devrait être gérée par la Commission Villageoise de la Distribution des Terres (CVDT). Cette commission était composée par des individus élus par les villageois, plus un topographe et un agronome. Les individus élus sont, en général, des personnes bénéficiant de la confiance du village, notamment pour leur qualité d'impartialité. La CVDT dépendait directement de la Commission de la Distribution de Terres du District (CDTD) qui à son tour dépendait de la Commission Nationale de la Distribution des Terres auprès du Ministère de l'Agriculture (CNDT).

En fait, le rôle de la Commission Nationale et des Commissions des Districts s'est réduit à fournir les cartes cadastrales et les formulaires des titres de propriétés aux CVDT. Les CVDT ont pris pour fonction l'application de la loi de la terre et la gestion du village. Si les institutions légales (Etat, Commune, police, justice, etc.) avaient fonctionné normalement, la CVDT n'aurait sans doute pas pu prendre cette place. Mais, compte tenu de la situation chaotique du pays ces Commissions villageoises représentaient à la fois la composante formelle et informelle du fonctionnement de la société rurale albanaise.

Le principal problème auquel elles étaient confrontées était celui de la revendication des anciennes terres par quelques familles paysannes. Pour résoudre ce problème les commissions villageoises devaient avoir l'appui de la majorité des habitants du village.

Ainsi, le partage de la terre est devenu un processus assez flexible qui représentait les conditions spécifiques d'évolution sociale et historique de chaque village. Les comportements collectifs de la communauté paysanne sont influencés à la fois par le désir de fermer la parenthèse collectiviste, celui d'un retour à la propriété privée, et par l'esprit pragmatique qui cherchait à trouver la solution la plus profitable et la plus rapide pour la majorité d'entre eux. Ces deux comportements ne sont ni contradictoires, ni irrationnels. Ils constituent une réactivation des valeurs culturelles et historiques de la paysannerie albanaise, mais aussi de sa capacité à s'adapter et faire face aux grands virages historiques.

Selon nos observations de terrain nous pouvons distinguer trois types des comportements collectifs des communautés villageoises :

- le premier, qui est présent surtout dans les zones de plaine, consistait à faire appliquer la loi de la terre ;
- le second, penchait pour un retour aux anciennes propriétés d'avant le collectivisme,
- le troisième consistait à refuser le partage des terres.

Pourquoi ces trois types des comportements collectifs ? Dans quel contexte se manifestent-ils ?

**Lorsque les communautés villageoises ont accepté le partage des terres** selon la loi (la quasi-totalité des villages situés en plaine) elles l'ont fait pour les raisons suivantes :

- la collectivisation des ces zones a été réalisée très vite après l'arrivée du pouvoir communiste. Les limites des anciennes propriétés d'avant la collectivisation étaient assez confuses. D'un côté, compte tenu des transformations et des aménagements des terres agricoles, on avait presque partout perdu les traces des anciennes terres accordées par la réforme agraire de 1946. De l'autre, les propriétaires fonciers d'avant la réforme agraire de 1946, étaient de deux catégories : un petit nombre de très grands propriétaires (les *beys* et quelques paysans riches, qui contrôlaient la majorité des terres arables) et un grand nombre de paysans avec peu ou pas de terres ;
- ces zones ont connu des transformations démographiques importantes, par croissance naturelle et par migration des familles originaires des zones montagneuses ;
- il en résultait une quasi-impossibilité d'exclure des gens du processus de distribution. Malgré les voix contestataires qui demandaient l'exclusion du partage des terres des familles non originaires du village ou encore de celles qui n'avaient pas récupéré leurs anciennes terres, dans la plupart des cas, ces contestations étaient rejetées. Cela s'explique par le fait que tous les anciens membres des domaines collectifs avaient contribué au travail collectif et que, dans les conditions d'extrême pauvreté et d'impossibilité de trouver de l'emploi dans les villes, la terre devenait l'élément essentiel de la survie des familles paysannes. L'exclusion était, économiquement et moralement, très difficile à accepter et/ou appliquer.

**Le retour aux anciennes propriétés.** Ce sont surtout des villages situés en zones de montagne qui n'ont pas suivi les principes de la loi foncière et ont procédé à un retour aux anciennes propriétés.

Dans le Nord du pays, notamment dans les villages montagneux du district de Lezha, le retour aux anciennes propriétés foncières peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- ❑ presque toutes les anciennes parcelles d'avant la collectivisation étaient restées intactes. La collectivisation tardive de ces zones (entre 1963 et 1967) et le relief assez accidenté ont permis à la fois aux paysans de garder en mémoire les limites de leurs anciennes terres et d'empêcher la coopérative de réaliser de grands aménagement fonciers ;
- ❑ l'attachement historique et culturel à la terre était très fort. Historiquement, ces zones étaient isolées du reste du pays et vivaient de l'agriculture et de l'élevage. En respectant l'ancienne loi coutumière (le "kanun") la terre était sacrée et personne d'autre que son propriétaire ne pouvait en disposer. La chute de la dictature communiste a donné aux habitants de ces zones la possibilité de retour aux anciennes formes d'organisation villageoises, qui ne reconnaissent presque pas d'autorité à l'Etat ;
- ❑ enfin, les villages de ces zones étaient restés très homogènes du point de vue démographique. A part quelques familles (peu nombreuses) qui étaient parties du village pendant la période collectiviste, aucune famille originaire des autres zones n'était venue s'installer dans ces villages.

**Le refus de partage des terres.** C'est un phénomène très limité (selon le MAA, au niveau de l'ensemble du pays, seulement 3-4 % des terres ont été refusées), caractéristique des villages et /ou de terrains bien spécifiques. Les refus sont des deux types :

- ❑ à cause de très mauvaise qualité des terres, de leurs situation géographique - loin de la maison - et l'absence d'irrigation. Les paysans ne voyaient aucun intérêt à les utiliser comme terres arables, mais aussi par peur de payer des taxes. En général se sont des nouvelles terres, ouvertes par déboisement, surtout dans les zones collinaires et montagneuses. Actuellement, ces terres ne peuvent plus être considérées comme terres arables puisqu'elles ont été transformées en pâturages et/ou couvertes par les arbustes ou encore transformées en marécages.
- ❑ parce qu'elles n'étaient pas situées dans les limites des anciennes propriétés de la famille.

## **B. Le rôle du village dans la gestion des conflits fonciers**

Le développement des conflits liés à la propriété a mis en fonctionnement des institutions villageoises qui dépassaient les CVDT. Dans la plupart des cas ces conflits concernaient des familles voisines et des proches qui, mutuellement, ne reconnaissent pas les limites des propriétés telles qu'elles étaient fixées par la commission. Le rôle de la communauté villageoise consistait à trouver des arrangements qui permettaient de résoudre les conflits sans que les parties n'en subissent les conséquences. Les principaux types d'arrangements villageois que nous avons pu constater sont :

- ❑ l'intervention auprès des parties en conflit d'un "groupe" représentatif des villageois. Les parties en conflit sont "aidées" par des personnes du village qui portent à la fois des témoignages et des jugements sur le droit – ou le non droit – des revendications de chaque partie concernée. Ces personnes, ou groupe de "sages", connaissent parfois bien les anciennes limites des terres mais, dans la plupart des cas, elles essaient de trouver des solutions satisfaisantes pour les familles en conflit. La solution offerte par ces personnes n'est en aucun cas imposable contre l'avis des parties concernées, mais elle représente une réponse à la fois réelle et morale que la communauté villageoise offre à ses membres.
- ❑ l'intervention des proches et amis des parties en conflits. Parfois, parce que la superficie n'est pas trop importante ou parce que l'une (ou les deux parties en conflit) ne veulent pas faire objet d'une large discussion au niveau du village, elles décident d'adopter une solution satisfaisante et donc acceptable pour les deux parties. Ce type d'arrangement, qui parfois se met en œuvre par l'intermédiaire des proches et amis, est le même que celui qui a permis que les terres soient restituées sans grandes difficultés<sup>4</sup>.

## Le district de Saranda

Au cours d'une enquête menée dans un cycle court d'enseignement CIHEAM-IAMM au mois de mai 2000 dans le district de Saranda (sud-ouest du pays) nous avons pu constater un phénomène de refus massif de terres arables. Sur le 13 000 ha de SAU totale du district, environ 55 % des terres avaient été soit refusées, soit abandonnées. Les raisons peuvent être résumées ainsi :

- o une grande diversité démographique : le district de Saranda a connu durant les années 1970-1980, une importante vague d'installation de familles venues des autres régions du pays. Ces familles étaient : des ouvriers qui sont venus travailler à l'aménagement de la côte ionienne ; des cadres (militaires, enseignants, spécialistes d'agriculture, etc.) qui ont été amenés pour assurer le contrôle du Parti dans ce district frontalier avec la Grèce ; des familles dites "d'internés politiques" que le pouvoir avait condamné au travail forcé ;
- o dans ce district vit aussi une minorité d'origine grecque qui était, avant la collectivisation, dispersée un peu partout dans le district et notamment dans les villages collinaires. Le regroupement des villages en coopératives et surtout la création des nouveaux villages (dans le but de mieux contrôler la population) a rassemblé les paysans hors de leurs villages d'origine. Ce mélange artificiel de population dans une zone géographique où les autochtones sont en général assez hostiles aux "étrangers" a parfois bloqué l'application de la loi et donc le processus de distribution des terres. Dans plusieurs villages seuls les autochtones ont récupéré leurs anciennes terres. Les familles "nouvellement" installées dans le village n'ont pas osé prendre la terre, par crainte de représailles sur leurs familles et/ou sur leurs biens (même si la loi leur garantissait la pleine propriété).
- o la possibilité d'exercer des activités non agricoles. Même si les traditions et le caractère des autochtones expliquent en partie ce comportement, ils ne permettent pas de comprendre entièrement le phénomène. D'autres facteurs, notamment la possibilité d'exercer d'autres activités que l'agriculture, expliquent ce comportement de refus et/ou d'abandon de la terre. Favorisé par sa position géographique, à la fois proche de la Grèce et au bord de la mer, la plupart de la population active a émigré en Grèce, ne venant que de temps en temps au village. D'autres se sont lancés dans des activités touristiques et de commerce. Seuls 30 à 35 % environ des ménages sont restés sur place et pratique l'agriculture et l'élevage. Même ceux qui ont pris de la terre la laisse généralement en friche et émigrent. Le système d'irrigation a souvent été détruit, les plantations des agrumes ont presque disparues et les oliviers sont mal entretenus. Beaucoup de propriétaires préfèrent louer leurs terres comme pâturages aux éleveurs – notamment pendant la période hivernale. Le prix de la location de ces terres transformées en pâturages tourne autour de 15 000 leks/ha/an (soit, autour de 750 F/ha/an).

### C. La gestion des biens communs

La propriété comprend : l'habitation, les outils, la terre. Pour cette dernière les règles d'héritage, indépendamment du fait qu'elle ait été distribuée à tous les membres de la famille, restent souvent celles qui prévalaient avant la collectivisation (c'est-à-dire que la terre est partagée entre les mâles de la famille). Même si *de jure* seules les terres arables ont été privatisées, les propriétés collectives (biens communs), sont *de facto* comprises dans les appropriations familiales – selon les limites des propriétés antérieures à la collectivisation. Ne restent effectivement collectives que les terres qui l'étaient à cette période, c'est-à-dire : les eaux, les forêts et les pâturages lointains.

Les eaux d'irrigation sont redistribuées exactement selon les normes et les règles d'avant la collectivisation. Peu importe si les quantités disponibles ont changé, le principe de partage est le même et tous les membres de la communauté le respectent pour éviter le risque de se trouver confronté avec les autres membres du village.

Les pâturages restent en libre accès (pâturage ou installation des bergeries d'été) pour tous les villageois, à la condition que l'on n'entre pas sans autorisation dans une zone qui est déjà occupée par un autre membre du village.

Les forêts, en principe, sont de libre accès pour tous les villageois et cela – comme la tradition l'exige – à condition qu'elles soient utilisées pour leurs propres besoins (et non par exemple pour une activité commerciale, coupe de bois, fabrication de charbon de bois etc.).

## IV – Famille, communauté et réseaux sociaux

### 1. La famille paysanne

#### A. La solidarité familiale

La famille reste l'institution la plus solide, autour de laquelle s'organise et se développe la vie socio-économique de la population rurale albanaise. Ce rôle essentiel ne peut, nous semble-t-il, pas s'expliquer simplement par le fait que, traditionnellement, le clan ou la famille patriarcale ont occupé tout l'espace social des ruraux. Des facteurs contemporains (post-collectivistes) l'expliquent aussi. Nous avons distingué les facteurs à caractère économique et les facteurs à caractère social et géographique.

**Les facteurs économiques.** La fin de la période collectiviste a transformé la famille paysanne albanaise, de "prolétaires ruraux" en propriétaires fonciers et donc en producteurs agricoles. Tous les circuits étatiques d'approvisionnement en biens et services disparaissent, ainsi que l'emploi salarié. Désormais la famille paysanne doit créer sa propre économie domestique pour assurer sa survie. Dans une première phase, le travail de la terre est essentiellement destiné à satisfaire les besoins alimentaires de la famille. L'activité agricole devient l'activité de tous ses membres. Le système de culture et d'élevage, l'organisation du travail et la destination de la production sont soumis à une logique familiale qui reflète à la fois les besoins du groupe, ses capacités à utiliser les facteurs disponibles et des valeurs morales et affectives. Chaque fois que cela est possible la logique familiale d'organisation des activités économiques dépasse la stratégie de la simple survie familiale et s'inscrit dans des objectifs d'amélioration de son bien-être. La vente des surplus et surtout la recherche des revenus monétaires par des activités extra-agricoles marquent les comportements économiques des membres actifs de la famille. Le renforcement de la solidarité familiale a donc permis aux ruraux albansais de surmonter une période de crise sociale et économique dramatique. Du point de vue économie la solidarité familiale s'exprimait (et continue toujours de se manifester) sous les différentes formes : les enfants émigrés envoient régulièrement de l'argent à la famille restée au village et l'engagement d'une activité économique (agricole ou non agricole) se fait souvent après discussion de l'ensemble des membres de la famille, voire grâce à leur aide.

**Les facteurs sociaux et géographiques.** L'isolement d'une grande partie des campagnes, l'extrême faiblesse des moyens de communication, le chômage massif et l'absence de structures sociales (centres de loisirs) font que le seul espace disponible pour créer des relations sociales intenses reste la famille, les voisins ou les cousins (qui souvent sont aussi des voisins). La famille représente le milieu où l'individu passe son temps de récréation et de loisirs. D'un côté, l'organisation des fêtes familiales, jeux, transmission des valeurs et de traditions, conversations entre générations, rites et cérémonies, initiation professionnel et sociale, etc., renforcent les affinités entre les membres de la famille et/ou du clan. De l'autre, la faible intégration au marché, notamment pour les villages situés loin des villes, fait que les contacts avec l'extérieur sont très faibles.

## **B. Développement des activités économiques et solidarités familiales**

Depuis la privatisation des terres et des actifs appartenant aux coopératives et/ou fermes d'Etat, les rapports entre l'agriculture, les autres activités économiques et la société rurale sont en cours de redéfinition. Bien que l'agriculture continue de représenter plus de la moitié de la PIB, les activités non agricoles et surtout les revenus non agricoles des ruraux, se développent rapidement. La mise en place d'un système d'activités dans le cadre de l'institution familiale dépasse les simples activités agricoles. La dispersion des familles (migrations internes et externes), l'existence de projets de vie individuels ou de couples nucléaires, ne rompent pas un devoir de solidarité envers la famille (limitée ou élargie) qui se manifeste souvent par des envois d'argent, des prêts, des mises en communs, des coups de mains, etc.

## **C. Nature et formes d'adaptation des familles paysannes à la crise de transition**

Dans les conditions de crise économique et de vide institutionnel, les stratégies de développement des exploitations agricoles et/ou des entreprises familiales rurales sont basées sur l'adaptation à l'environnement économique et à la création d'un tissu de liens sociaux au niveau local. Tous les acteurs concernés partent du même point de départ pour ce qui concerne les disponibilités en terre et facteurs de production (capital matériel et financier) ce qui implique que ce n'est pas forcément la taille de l'entreprise (ou de l'exploitation agricole) qui explique les processus de différenciation, mais les capacités à s'adapter et à contourner de manière formelle ou informelle les contraintes qui empêchent son développement.

Selon nous, les deux principales stratégies que les ménages paysans mettent en place pour contourner les contraintes sont les suivantes :

- la création et la mise en œuvre des réseaux familiaux et sociaux de solidarité ;
- la pluriactivité familiale.

La création des réseaux de solidarité n'est pas seulement le résultat de la crise économique de la transition, elle est aussi influencée par les traditions sociales et les valeurs familiales qui caractérisaient historiquement la société albanaise.

## **D. L'évolution de la famille paysanne albanaise : de la famille élargie à la famille nucléaire**

L'évolution historique de la famille paysanne albanaise a suivi des trajectoires peu uniformes en raison des influences politico-idéologiques et des spécificités régionales. Ces héritages sociaux continuent actuellement d'influencer une partie des comportements socio-économiques des ménages paysans albanais.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle la famille élargie est le modèle dominant de l'institution familiale – ce qui d'ailleurs n'est pas propre à l'Albanie mais commun à l'ensemble des Balkans, voire à l'ensemble des sociétés rurales de la péninsule eurasiatique. Cette famille, de type patriarcale, constituait une petite communauté au sein de laquelle coexistaient plusieurs générations, assise sur des biens collectifs assez vastes où dominaient les pâturages et qui étaient administrés par un chef qui distribuait les tâches et assurait la cohésion du groupe domestique.

Cette institution et ses fondements ont été systématiquement et intentionnellement minés par le pouvoir communiste : interdiction des religions, lutte contre les traditions patriarcales, émancipation des femmes, déplacement de population, création d'habitats collectifs en zone rurale, etc.. Il s'agissait de promouvoir la famille "moderne" comme cellule de base de "l'homme nouveau". Comme dans le reste des pays européens, mais donc par d'autres voies, plus politico-idéologiques qu'économiques, la famille nucléaire devient le modèle dominant de l'institution familiale, sauf dans les zones profondes du pays (et notamment dans les montagnes du Nord) où la structure familiale a résisté, bien que les structures claniques et villageoises, sur lesquelles la pression était très forte, aient été fortement affaiblies.

Indépendamment du fait que le ménage soit composé d'un ou plusieurs couples, les relations sociales et économiques entre les proches restent en général très intenses, qu'il s'agisse des différentes cérémonies familiales, des travaux ou des besoins matériels et financiers. Les proches et parents sont les premiers à qui l'on s'adresse et auprès de qui on trouve appui.

La famille, qu'elle soit de type patriarcal ou nucléaire, est souvent le fondement de l'entreprise économique. Pour réussir le développement d'une exploitation agricole, d'un atelier artisanal, d'une affaire commerciale ou simplement pour acheter ou construire une maison, la famille met en commun les compétences, les idées, les revenus et le travail. Le renforcement, depuis la privatisation des terres, de cette solidarité familiale élargie permet de compenser la médiocrité des ressources et de s'adapter plus facilement à l'environnement économique mouvant de la transition.

## **2. Attachement communautaire et réseaux sociaux**

Lorsque le débat se concentre autour de deux pôles opposés, à savoir la place de l'Etat et du privé sur l'organisation du marché, très peu d'attention est consacrée au rôle de la communauté locale. Pourtant les expériences des pays moins développés montrent que l'auto-organisation des communautés locales a souvent été la meilleure réponse aux défaillances (souvent combinées) de l'Etat et du marché. La présence des réseaux familiaux, amicaux et de toute sorte d'aides et de coopérations entre familles et/ou individus a permis d'en minimiser les effets négatifs.

Dans un contexte socio-économique de transition et donc de forte instabilité, les coûts de transactions entre les acteurs sont très élevés. Une des principales réponses des ruraux à ce contexte (et au faible niveau de développement économique et institutionnel), est l'attachement communautaire – son coût de renoncement serait d'ailleurs également très élevé. Comme pour la famille, l'isolement d'une grande partie des zones rurales joue en faveur des réseaux, au détriment de l'individuation. Le facteur le plus important, et qui ne joue pas seulement pour les zones marginales, est aussi la prédominance de relations économiques informelles. Beaucoup de transactions entre ménages se font ainsi sur la base de la connaissance et de la confiance réciproque.

### **A. Evaluation du degré d'attachement communautaire et réseaux socio-économiques.**

#### ***a) La participation des ménages aux activités socio-économiques communautaires***

La participation aux activités qui se déroulent dans le village a toujours été une vieille tradition de la population rurale albanaise.

*Au niveau social* ces activités consistent surtout à partager des moments de joie, de tristesse et/ou de deuil entre toutes les familles villageoises, en général sans distinction de religion. D'un côté, inviter les membres de la communauté à participer à de grandes cérémonies familiales est presque obligatoire pour tous les ménages du village. De l'autre côté, la communauté villageoise porte son aide morale et matérielle à toutes familles qui en ont besoin.

*Au niveau économique* la solidarité villageoise s'exprime par la contribution au travail et/ou au capital lors de réalisation de différents travaux, notamment le maintien du système d'irrigation communautai-

re, l'ouverture de routes, etc. En principe, chaque famille doit participer à ces activités selon les avantages qu'elle en tirera. Mais en réalité, les plus démunies sont exonérées d'une éventuelle participation financière ou matérielle qui est jugée trop lourde pour eux. Un autre aspect de la solidarité économique suppose l'entraide entre familles, ainsi qu'une sorte "d'obligation" morale selon laquelle ceux qui ont des possibilités doivent aider les plus démunis.

Par exemple, si un proche, un voisin, un ami ou encore quelqu'un du village, achète un tracteur, une moissonneuse-batteuse, un camion ou une autre machine, tout ceux qui n'en possèdent pas sont presque sûr d'en profiter en cas de besoin. Même s'ils doivent payer pour son utilisation, en général, ils payent moins cher que les non villageois et n'ont pas besoin de perdre du temps pour aller chercher le service hors du village. Les formes de paiement sont aussi très flexibles ; ils peuvent payer plus tard ou encore en nature.

### **b) La contribution individuelle et les efforts d'adaptation à la vie communautaire**

Même si le village a "réactivé" certaines formes d'organisation et de fonctionnement de la société rurale albanaise ancienne, elle tente également d'intégrer de nouveaux éléments du contexte actuel. Ce dynamisme des transformations est le plus souvent le fait de certains individus et/ou familles. En apportant des nouveaux types des comportements (mode de vie et de travail) ces individus ou familles prennent le risque de se distinguer de la communauté villageoise. Selon les capacités à "défendre" leurs comportements, ces personnes arrivent (ou n'arrivent pas) à se faire entendre par la communauté. C'est alors la création d'une sorte de *leadership* villageois.

La création de ce *leadership* prend une importance particulière dans les circonstances présentes de la transition nationale. Etant donné qu'une grande partie des anciens notables ont été déportés, emprisonnés ou encore exécutés durant la période communiste, l'affirmation des nouveaux "notables" ou "leaders" est un processus naturel de structuration de la société rurale.

Mais qui sont ces nouveaux "notables" ? Comment se distinguent-ils des autres villageois ?

- la plupart du temps il s'agit de ceux qui ont une capacité personnelle de communication supérieure à la moyenne, de bonnes relations avec la majorité des habitants du village et qui proposent des alternatives ou solutions aux divers problèmes sociaux et économiques de la vie communautaire ;
- ensuite la distinction se fait sur la base de richesses familiales et valeurs morales. Si quelqu'un d'un village a créé une richesse ou activité économique relativement importante par son travail, toute la communauté lui porte une estime particulière ;
- enfin, le niveau d'éducation et les relations avec l'extérieur du village donnent à l'individu une place particulière au sein de la communauté.

En s'adaptant aux nouveaux comportements innovateurs (sociaux et économiques) et en cherchant à s'intégrer à l'environnement de l'économie de marché, l'ensemble de la communauté villageoise devient de plus en plus flexible (par rapport aux anciennes règles de conduite traditionnelle) et a de plus en plus tendance à "marchandiser" ses activités.

### **C. Comment se forment et fonctionnent les réseaux sociaux ?**

Les anciennes structures sociales, violemment attaquées pendant la période communiste, s'appuient maintenant sur un coût de transaction très élevé en ce qui concerne les relations socio-économiques entre les acteurs. C'est ainsi que la méfiance s'impose dans les comportements des gens. La participation dans des "réseaux" socio-économiques est souvent mesurée par rapport aux gains et aux risques prévus. Cela montre une évolution de la société rurale albanaise où, contrairement à la période d'avant le communisme, les relations marchandes se développent rapidement – y compris entre les habitants des zones rurales.

Les raisons pour lesquelles se forment des réseaux semblent être liées avec :

- les intérêts économiques,
- les sentiments amicaux
- et/ou les liens familiaux.

Les réseaux fonctionnent, sans avoir besoin de contrats écrits, parce que :

- chacun espère y trouver son compte (en terme de gain) ;
- une parole donnée doit être respectée ;
- la peur de représailles et/ou d'être exclus de la communauté en question.

### 3. Institutions rurales et différenciation des ménages et individus

L'organisation de la communauté paysanne au niveau du village signifie un affaiblissement des articulations territoriales englobantes, et par conséquent un enfermement relatif dans un contexte très local. Les simples villageois n'ont pas de véritable accès à l'encadrement et aux services nécessaires à la construction d'un appareil productif marchand et souvent n'ont pas beaucoup de possibilités pour l'écoulement de leur produits. Les capacités d'investissement sont très limitées, le capital foncier limité, et les connaissances techniques reposent sur leur seul savoir-faire largement diminué par la période de collectivisation (comme producteurs familiaux indépendants). Le repli autocentré est donc logique.

Dans ces conditions, où les éléments d'organisation et de fonctionnement d'une économie paysanne modernisée se sont pas réunis, seuls les individus qui arrivent à s'affranchir des contraintes "locales" du cloisonnement s'intègrent dans l'économie marchande.

**La capacité de ces individus à surmonter les contraintes locales** dépend de l'intensité et du niveau de leurs relations personnelles, de leur mobilité géographique ainsi que de leur capital financier et humain (notamment la présence de membres de la famille dans une grande ville ou à l'étranger). Ceux d'entre eux qui avaient, dès l'époque socialiste, des relations professionnelles et personnelles, peuvent s'affranchir plus aisément des contraintes locales.

**Le contexte géographique** de leur choix est élargi à l'échelon de leurs pratiques commerciales : ils connaissent les marchés et disposent souvent d'appui à l'étranger ou dans la capitale. Ils ont des ressources monétaires (émigration à l'étranger des membres de leur famille ou d'eux-mêmes) et investissent dans des activités productives et/ou commerciales qui profitent de rentes des situations.

**Le profit qu'ils peuvent tirer des avantages locaux.** Compte tenu du capital dont ils disposent, de leurs connaissances techniques et du contexte géographique, ils se tournent vers des activités artisanales marchandes et vers les productions agricoles spécialisées, intensives en travail. Ils sont nombreux dans les ceintures maraîchères périurbaines ou dans des espaces spécialisés de longue date en productions légumières ; également dans les productions de fruits et la vigne ; voire dans la production-transformation de lait et/ou d'autres produits agricoles.

Les attitudes, les choix, comme les contraintes objectives qui façonnent les zones rurales albanaises en cette période de transition, trouvent leurs racines dans les strates d'héritages multiples. Héritage de la construction de structures agraires au rythme des diverses réformes foncières du XX<sup>e</sup> siècle ; héritage d'une identité nationale cristallisée sur l'image de la famille paysanne patriarcale et du village; héritage de la rupture collectiviste, imposé durant presque quatre décennies. Ces héritages ont construit, selon des modes particuliers des systèmes de valeurs et de représentation de la société rurale et des structures institutionnelles qui pèsent aujourd'hui sur le devenir des campagnes.

## Conclusion

Là où d'autres pays ont ouvert de longues et difficiles discussions autour du "pourquoi" et du "comment" rétablir la propriété privée de la terre, l'Albanie a su adopter, sans grandes discussions, la solution d'un partage égalitaire de toutes les terres arables. Malgré quelques conflits et déviations de la loi, et le retour de la question des anciens propriétaires dans la vie politique après 1997, cette réforme foncière s'est déroulée sans problèmes majeurs. On ne s'est probablement pas suffisamment interrogé sur les raisons de cette efficacité d'un processus pourtant exceptionnel et exceptionnellement rapide et consensuel.

La version la plus couramment invoquée de cette réussite est que les paysans formant la majorité de la population, un grand nombre d'albanais a bénéficié de cette répartition qui a été élargie, suivant d'autres modalités, aux locataires des appartements dans les zones urbaines. Mis "KO" par l'effondrement du régime communiste qui avait formé leur unique horizon pendant près de 50 ans, les Albanais tiraient de ces réformes menées par le Parti Démocrate des dividendes palpables du "passage à l'ouest". Elles permettaient également une acceptation de la thérapie de choc menée dans le pays, malgré ses nombreux effets négatifs. Par ailleurs, la distribution foncière a permis à la population rurale de mener des stratégies d'autosubsistance indispensables pour éviter une crise de plus grande ampleur que celle qu'a connue le pays entre 1989 et 1992.

Le rejet du collectivisme, la "faim de la propriété privée" (pour une société très attachée, comme dans tous les Balkans, à la terre) et la simplicité des règles de partage, etc. ont joué un rôle important dans l'acceptation de cette réforme radicale. Mais tous ces facteurs ne sauraient expliquer ni la rapidité, ni le caractère consensuel de ce processus, d'autant que les institutions officielles étaient quasi absentes ou totalement désorganisées. Il est donc fondamental, pour l'interprétation des évolutions albanaises, de s'interroger, quasi de manière naïve, sur pourquoi ce processus a été rendu possible, alors que dans d'autres pays de l'Europe centrale et orientale il s'est déroulé de manière plus lente, complexe et surtout moins homogène.

Si notre démonstration est convainquante, il faut mettre au centre de ce processus des institutions sociales fondamentales de la société rurale albanaise (et peut être pas seulement rurale) : la famille, le village, le clan et les réseaux. Partout où il y a avait une relative homogénéité et historicité des populations, le partage s'est effectué de manière rapide et consensuelle. Les conflits potentiels eux-mêmes ont été désarmés dans le cadre des institutions villageoises. En revanche, dans les villages plus hétérogènes (notamment en raison des migrations internes) les conflits sont apparus et l'insécurité quant à la solidité de la propriété foncière et sa légalité est encore aujourd'hui présente.

Une question doit être posée – que seules probablement des études anthropologiques plus poussées pourraient véritablement résoudre : s'agit-il d'un "retour" (spontané ?) aux anciennes traditions et structures mentales de l'Albanie d'avant le communisme ? Le phénomène est-il plus complexe, plus moderne et spécifique à cette transition originale qu'a connue le pays ? Notre intuition, appuyée sur un certain nombre d'éléments que nous avons développés dans notre analyse, nous font pencher vers cette deuxième hypothèse. Nous avons donc choisi de décrire ce phénomène comme une "réactivation" de certaines formes traditionnelles dans un contexte entièrement nouveau qui, pour partie, prenait acte d'une modernisation de la société albanaise, que malgré tous ces drames et errements, le régime communiste avait mené au cours de sa longue période de dictature (pensons par exemple à la scolarisation, au statut des femmes, au goût de l'activité économique, à la séparation des religions et des pratiques sociales et économiques etc.). Dit d'autre manière, le retour en force du village, de la famille et du clan, n'est pas le retour à l'ancienne loi non écrite décrite par Ismaël Kadaré dans *Avril Brisé*, mais une forme nouvelle, inventive et adaptée au passage rapide à une modernité européenne dont le pays a été coupé pendant de longues années.

Il faut donc souligner que ces institutions sociales ont été un facteur décisif de la transition albanaise ...si décisif d'ailleurs, que la majorité des analystes l'on passé sous silence (comme si, au fond, cela était

“normal” que le monde rural aboutisse, dans la majorité des cas, à des situations consensuelles de partage des terres). Un recul historique et comparatif sur d’autres situations européennes prouve qu’au contraire, toute modification de la propriété foncière est plutôt source d’interminables et parfois violents conflits.

Ces constatations nous permettent également de noter un point décisif sur l’image actuellement véhiculée par l’Albanie : on insiste beaucoup sur l’existence de réseaux mafieux ou illégaux dans diverses sortes de trafics – internes et externes (et dans ce cas débordant largement sur toute l’Europe : drogues, prostitution, immigration, armes, commerce illégaux de produits, etc.). Ces réseaux existent, mais ils peuvent être interprétés comme la face sombre ou cachée de ces solidarités institutionnelles qui ont agi positivement dans le cas de la réforme foncière.

Ce point doit également nous amener à préciser – toujours dans l’hypothèse d’une réactivation non pas traditionaliste, mais adaptée des réflexes de solidarité – que les réseaux urbains illégaux, comme et quoique dans une moindre mesure, les réseaux ruraux, ne sont pas des réseaux strictement limités aux contrats villageois et familiaux, mais englobent aussi de nouvelles alliances avec des “proches” et des “personnes de confiance” découvertes et testées dans les divers trafics ou projets de production et d’organisation.

Soulignons également que les commentaires et les analyses que nous avons faites sont liées aux travaux de terrains entrepris par notre équipe franco-albanaise et qu’ils ne saurait refléter l’ensemble des situations régionales ou communautaires de l’Albanie qui, comme l’ensemble de l’Europe du Sud, connaît d’importantes variations régionales, d’une vallée à l’autre, d’une région à l’autre, avec parfois des traditions et spécificités liées aux différentes confessions ou aux groupes “ethniques” présents dans le pays.

Pour en terminer signalons deux phénomènes allant, nous semble-t-il, dans le sens de notre analyse mais en élargissant le champ problématique et donc les questions de recherche futures :

- pendant la crise du Kosovo, on en a peu parlé, mais c’est un fait qui a frappé beaucoup d’observateurs attentifs de la situation, les Albanais ont accueilli en masse les réfugiés kosovars, peut-être à proportion de ceux qui ont été accueillis dans les camps de réfugiés organisés par les troupes d’intervention et les humanitaires. Or, et on le dit trop peu souvent, Kosovars et Albanais d’Albanie n’ont eu historiquement que des relations infimes et sont issus de traditions politiques, voire culturelles dont les trajectoires sont séparées depuis au moins un demi-siècle. Cela n’a pas empêché les albanais de l’ensemble du pays et pas seulement les frontaliers de proposer à leurs “frères albanais” le gîte et le couvert pendant une période assez longue et quelle qu’ait été le niveau de revenu. Ainsi ce que l’on pourrait appeler “l’Albanité” doit sans doute s’ajouter à la liste des institutions sociétales. Cette interprétation éviterait de tomber dans des erreurs d’interprétation sur la “Grande Albanie” et sur le “sentiment national albanais”, que là encore tous les observateurs attentifs sont en général d’accord pour dire qu’il n’existe pas.
- enfin, il faut, *a contrario* de cette efficacité des institutions sociétales analysées dans notre contribution, insister sur les défauts des institutions publiques, qu’elles appartiennent à l’Etat (singulièrement mal en point) ou au politique (secoué par des crises et des tractations périodiques dont les albanais, dans leur immense majorité, sont à la fois friands et sceptiques). La crise des Pyramides – sur laquelle nous ne reviendrons pas, car elle fait l’objet de plusieurs descriptions dans cet ouvrage – comme les difficultés d’absorption des aides internationales (largement pour des raisons de corruption), les résistances à la création de services publics efficaces (route, santé, urbanisation, contrôles...) montrent que le pays souffre encore d’un problème de “gouvernance”, d’abord dans son système institutionnel et ensuite dans l’articulation entre les institutions locales efficaces et auto-produites et l’architecture administrative et politique.

## Notes

1. Voir dans la troisième partie la description des travaux de terrain et des principales actions de coopération avec l'Albanie menées par l'Iamm.
2. Michel Foucault : *L'ordre du discours* (Leçon introductive au Collège de France), Gallimard, 1970 ; comme d'ailleurs l'ensemble de l'œuvre de Foucault, sur la prison, la folie ou la sexualité.
3. J. Stiglitz : *The wether reform*. Annual Bank Conference on Development Economics. Wah., avril 1999. Voir également : *The Institutional Foundations of a Market Economy*, 2001, Villa Borsig Workshop Series. BIRD & DES.
4. Il faut noter que l'opinion des gens vis-à-vis des comportements "particuliers" joue un rôle très important dans le fonctionnement de la société rurale. Certaines choses, qui ne sont pas forcément des "secrets" familiaux, ne sont pas exposées ouvertement à la communauté...

## Références

- **Ainsworth S., Sened I.** (1993). "The role of lobbyists: entrepreneurs with two audiences". In : *American Journal of Political Science*. Vol. 37 No.4. pp.834-866.
- **Alston L. J.** (1996). "Empirical work in institutional economics: an overview". In : Alston L. J., Eggertsson T., North D.C. (Eds, 1996), *Empirical studies in institutional change*. Cambridge : Cambridge University Press.
- **Bezemer** (2000). *Agricultural decollectivisation in eastern countries*. Germany: KATO project. 26 p.
- **Biba G.** (2001). *Restructuration agricole et comportements des acteurs en Albanie : contribution à l'analyse socio-économique et institutionnelle des économies en transition*. Montpellier : ENSA/INRA. Thèse de doctorat en cours.
- **Brooks K. M.** (1993). "Property Rights in Land". In: Braverman, A.; Brooks, K.; Csaki, C. (Eds.), *The Agriculture transition in Central and Eastern Europe and the former USSR*. Washington : IBRD. pp. 125-136.
- **Deininger K., Feder G.** (1998). *Land institutions and land markets*. Washington : World Bank. Working Paper N° 2012.
- **Demsetz H.** (1967/1988). *Toward a Theory of Property Rights*. In : American Economic Journal. Pp.347-359. [Reprise, In : Demsetz, H. (1988), *Ownership, Control, and the Firm*. Oxford: Basil Blackwell. pp. 104- 116.]
- **Demsetz H.** (1990). "Amenity Potential, Indivisibilities, and Political Competition". In : Alt James E. (Ed.), *Perspectives on Positive Political Economy*. Cambridge: Cambridge University Press. pp. 144 -162.
- **Eggertsson T.** (1996). A note on the economics of institutions". In : Alston L. J., Eggertsson T., North D.C. (Eds, 1996), *Empirical studies in institutional change*. Cambridge: Cambridge University Press. pp.6-24.
- **Eggertsson T.** (1997). "The Old Theory of Economic Policy and the New Institutionalism". In : *World Development*, Vol. 25, No.8. pp.1187 -1203.
- **Ensminger J., Knight J.** (1997). "Changing social norms". In : *Current Anthropology*, Vol.38, No.1. pp. 1-24.
- **Kabat L.V., HAGEDORN K.** (1997). "Privatization and decollectivisation policies and resulting structural changes of agriculture in Slovakia". In : Swinnen, J ; Buckwell, A. ; Mathijs E. (Eds.), *Agricultural privatisation, land reform, and farm restructuring in Central and Eastern Europe*. Aldershot: Ashgate. pp. 229-280.
- **Knight J.** (1995). *Models, Interpretations, and Theories: Constructing Explanations of Institutional Emergence and Change*. In : Knight, J.; Sened, I. (Eds. 1995). pp.95-121.
- **Knight J., North D.C.** (1997). Explaining the complexity of institutional change. In : Weimer D.L. (Ed. 1997), *The Political Economy of Property Rights Institutional Change and Credibility in the Reform of Centrally Planned Economies*. Cambridge: Cambridge University Press. pp. 349-354.
- **LIBECAP, G. D.** (1986). "Property Rights in Economic History: Implications for Research". In : *Explorations in Economic History*. Vol. 23, N° 3. pp. 227-252.
- **North D.C.** (1995). *Five propositions about institutional change*. In : Knight, J., Sened, I. (Eds. 1995). pp.15-27.
- **Rabinovicz E., Swinnen J.** (1997). *Political Economy of Privatization and Decollectivization of Central and East European Agriculture: Definitions, Issues and Methodology*. In : Swinnen, J. (Ed. 1997). pp.1-32.
- **Riker W.H., Sened I.** (1991). A Political Theory of the Origin of Property Rights: Airport Slots. In : *American Journal of Political Science*. Vol. 35. pp. 951-969.
- **Schmitt G.** (1991). Why is the agriculture of advanced Western countries still organized by family farms? Will this continue to be so in the future? In : *European Review of Agricultural Economics*, No. 18. pp. 443-458
- **Sened I.** (1995). *The emergence of individual rights*. In : Knight, J., Sened, I. (Eds. 1995). pp. 161-189.
- **Sened I.** (1997). *The political institution of private property*. Cambridge: Cambridge University Press.
- **Swinnen J.** (1997). The choice of privatization and decollectivization policies. In : Weimer, D.L. (1997): *The Political Economy of Property Rights*. Cambridge: Cambridge University Press.
- **Weimer D.L.** (1997). *The political economy of Property Rights*. In : Weimer D. (Ed).

- **Williamson O.** (1975). *Markets and Hyrarchies*. New York. Free Press.
- **Williamson O.** (1985). *The Economic Institutions of Capitalism*. New York. Free Press.
- **World Bank** (1995). *The agricultural privatization in Eastern European countries*. Rapport. Washington D.C.

